

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

MINISTERE DES AFFAIRES
INTERIEURES DE LA SECURITE ET DE
LA DEFENSE

II) ECRET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

IIE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

N° 331 /PR/CAB/MAISD.-

SOMMAIRE :

Nominations

--:-

VU la Loi n°60/36 du 26 Novembre 1960 portant Consti-
tution de la République du Dahomey;

VU la Loi n°59/16-ALD du 9 Juillet 1959 fixant la
liste des emplois supérieurs de la République du
Dahomey dont la nomination des titulaires est fai-
te par le Président de la République, le Conseil
des Ministres étant obligatoirement entendu;

VU les nécessités de service;

SUR la proposition du Ministre des Affaires Intérieures
de la Sécurité et de la Défense;

Le Conseil des Ministres entendu;

- II) E C R E T E -
-*****-

AMPLIATIONS:

- ORIGINAL. I
- JOB. I
- MA. I
- MFL. I
- MAISD. 4
- MFT. I
- SGCM. IO
- SGAN. IO
- PCM. IO
- DP. 2
- CF. I
- SF. 5
- FP. I
- FB. I
- DI. I
- TRESOR. I
- INFO-RADIO. I
- DEP.SUD. I
- S/P.ALLADA. I
- INTERESSE. I

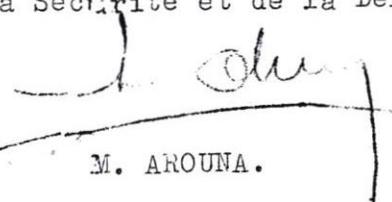
ARTICLE 1°- Monsieur AHOUISSOUSSI Edouard Placide, Commis de 1ère
classe, 2° échelon, des services Administratifs, Financiers et
Comptables, de retour de congé, est nommé Adjoint au **Sous-Préfet**
d'Allada.

ARTICLE 2°- Le présent décret, qui aura effet à compter de la
date de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié
et communiqué partout/besoin sera ./.-

ou

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Par le PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
Le Ministre des Affaires Intérieures
de la Sécurité et de la Défense,


M. AROUNA.


H. MAGA